

Scandaleuse condamnation de Alain Soral à un an de prison pour négationnisme !

écrit par Christine Tasin | 15 avril 2019



Alain Soral est mon ennemi. Je hais les antisionistes, je hais les dhimmis pro-islam, je hais les amis de Ramadan et ceux qui favorisent l'islamisation de la France et il est tout cela. On est bien d'accord, Soral est, à mes yeux, un sale type.

Néanmoins, il n'a tué personne, et, sauf à ce que je ne sache pas tout, il n'a pas appelé à tuer qui que ce soit.

Il met en doute la Shoah, ce qui, à mon sens, est malhonnête et crétin... ; ses propos sur les camps de concentration et la Shoah sont abjects, certes, mais c'est une opinion, ce n'est pas une incitation à tuer les Juifs !!! Et pourtant je soutiens à 100 pour cent Israël contre les pseudo-palestiniens et je suis sioniste par essence, puisque partisan du droit d'Israël d'avoir son Etat, son territoire, et d'y vivre en paix.

Un an de prison pour un désaccord qui est de l'ordre de la recherche historique, mais on vit où ? Staline et Mao sont de doux agneaux à côté de ce qui se passe en France sous Macron.

Et un an de prison avec mandat d'arrêt immédiat... à comparer avec la mansuétude dont bénéficient tous les apprentis Merah.

<http://resistancerepublicaine.com/2019/04/14/toulouse-enceinte-dun-6eme-futur-djihadiste-je-vais-faire-un-massacre-comme-merah/>

La loi Gayssot est un des fossoyeurs de la liberté d'expression, avec la loi Pleven et la loi Taubira (il faut ajouter la prochaine loi Avia).

Ces lois introduisent la pire des discriminations, puisqu'elles protègent les croyants (essentiellement juifs et musulmans dans les faits) aux dépens des non croyants et des Français d'origine. Pire encore, elles interdisent même tout débat, toute recherche historique, figeant dans le temps une « vérité », ce qui est contraire à l'esprit français, à l'esprit des Lumières et à la science.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/02/15/liberte-dexpression-qui-a-voulu-et-vote-la-loi-pleven-pourquoi/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/11/27/avec-la-loi-pleven-la-republique-laique-et-profane-protège-les-croyants-aux-dépens-des-athees/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/03/18/affaire-du-cenacle-la-loi-pleven-bafoue-la-constitution-en-etablissant-une-inegalite-entre-croyants-et-athees/>

Et la loi Gayssot est l'étape supérieure de la loi Pleven puisqu'elle interdit carrément de mettre en doute une vérité historique ou donnée comme historique.

Demain ils nous condamneront parce que nous parlons de la

victoire de Charles Martel, que nous continuons de croire à celle de Roland sur les Sarrasins, riant de leurs histoires de bergers basques qui auraient attaqué l'arrière-garde de Charlemagne qu'ils voudraient nous voir adopter, ils nous interdiront de parler de Vienne et de Lépante.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas ici de donner raison à Soral et Faurisson ces deux scrofules. Mais, en les condamnant pour de simples pensées, de simples mots, on leur donne une légitimité, celle de la victime et du persécuté, et on tue la liberté d'expression.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/10/22/faurisson-etait-r-epugnant-mais-en-lui-interdisant-de-parler-on-lui-a-donne-la-legitimite-du-persecute/>

C'est et scandaleux et inacceptable. Et cela d'autant plus, au moment où on accepte sur notre sol des djihadistes, des assassins, des assassins en puissance qui, eux, sont en liberté...

L'essayiste d'extrême droite Alain Soral a été condamné, lundi 15 avril, à un an de prison ferme assorti d'un mandat d'arrêt pour négationnisme.

M. Soral, 60 ans, avait été jugé à Paris pour contestation de l'existence de la Shoah et avoir publié sur son site des conclusions litigieuses de son avocat dans une autre affaire. Son conseil, Damien Viguier, a été condamné à 5 000 euros d'amende pour complicité, en raison du contenu de ces conclusions.

Le parquet avait requis six mois de prison ferme contre M. Soral, et 15 000 euros d'amende contre Damien Viguier.

Tous deux devront verser un euro symbolique de dommages et intérêts à quatre associations antiracistes parties civiles, ainsi que 1 500 euros au titre des frais de justice, solidairement, à chacune d'entre elles.

Condamnation pour une publication négationniste

En 2016, le site d'Alain Soral, Égalité et Réconciliation, avait publié un dessin

représentant, sur une « une » titrée « *Chutzpah Hebdo* », le visage de Charlie Chaplin devant l'étoile de David, avec, écrite dans une bulle, la question « *Shoah où t'es ?* », référence à [une première page polémique de Charlie Hebdo après les attentats de Bruxelles](#), « *Papa où t'es ?* ».

Pour cette publication jugée négationniste, Soral a été définitivement condamné à 10 000 euros d'amende le 26 mars, avec possibilité d'emprisonnement en cas de non-paiement.

En novembre 2017, Alain Soral avait publié sur son site les conclusions de son avocat, Damien Viguière, dans cette affaire, qui évoquaient notamment une chaussure et une perruque représentées sur le dessin condamné, « *Chutzpah Hebdo* ».

« Chaussure et cheveux font référence aux lieux de mémoire organisés comme des lieux de pèlerinage. On y met en scène des amoncellements de ces objets, afin de frapper les imaginations », avait notamment écrit l'avocat. *« La coupe des cheveux se pratique dans tous les lieux de concentration et s'explique par l'hygiène »,* écrivait-il encore, citant ensuite le négationniste Robert Faurisson. S'agissant de deux autres détails du dessin, *« savon et abat-jour »,* l'avocat a prétendu que les savons faits à partir de graisse humaine par les nazis ou les abat-jour en peau humaine n'étaient que *« propagande de guerre »*.

La Licra et l'Union des étudiants juifs de France avaient signalé ces propos au parquet.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/04/15/alain-soral-condamne-a-un-an-de-prison-ferme-pour-negationnisme_5450421_3224.html